

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1er juillet 1981

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Aide financière et technique de Fr. 7,6 millions à la République rwandaise pour le financement d'un projet d'appui à l'Ecole agroforestière de Nyamishaba (Kibuye)

Département des affaires étrangères. Proposition du 11 juin 1981
(annexe)

Département des finances. Co-rapport du 19 juin 1981 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 22 juin 1981
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

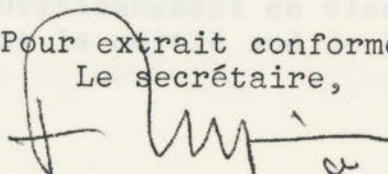
D'accorder au Rwanda une contribution non-remboursable de Fr. 7,6 millions qui représente la participation suisse au financement du projet en question à charge du Crédit de Programme de Fr. 1'650 millions pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (AF 8 décembre 1980).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EDA 10 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,






DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Distribuée

Fera l'objet d'un communiqué de presse après la signature de l'Accord.

AU CONSEIL FEDERAL

Aide financière et technique de Fr. 7,6 millions à la République rwandaise pour le financement d'un projet d'appui à l'Ecole agroforestière de Nyamishaba (Kibuye).

1. INTRODUCTION

11. Le Rwanda : voir fiche signalétique (Cf. Annexe 1).

12. Les activités de la DDA dans la Préfecture de Kibuye

Dès 1965, la DDA a fourni une contribution importante aux efforts de développement entrepris dans la région du Lac Kivu, en particulier dans la Préfecture de Kibuye qui est l'une des plus déshéritées parmi les dix préfectures que compte le pays.

Les activités qui s'étaient limitées, dans un premier temps, à la vulgarisation agricole ont progressivement donné naissance aux projets suivants :

- le projet agricole de Kibuye (PAK) : formation et vulgarisation agropastorale, amélioration de la santé et de la nutrition, appui aux communes dans la réalisation d'infrastructures de développement;

- le projet pilote forestier (PPF) : programme de reboisement en milieu rural, promotion d'activités de reboisement et de mise en valeur de produits forestiers en bordure de la forêt naturelle de Nyungwe;

- le projet d'appui à la promotion de productions céramiques répondant aux besoins d'amélioration de l'habitat et des conditions de vie;

- un projet d'aide financière permettant la réalisation d'un réseau secondaire d'approvisionnement en électricité des centres ruraux situés dans la moitié sud du Lac Kivu;

- de satisfaire les besoins alimentaires toujours croissants de la population;

- un projet d'amélioration des cultures vivrières et de la caféiculture dans la région du Lac Kivu (en cofinancement avec la Banque Mondiale).

L'ensemble de ces projets constitue un vaste "programme régional" dont les divers éléments sont étroitement liés. La présente proposition représente l'élément "formation technique" indispensable à la mise en oeuvre d'une véritable politique de développement rural.

2. CADRE GENERAL : DEVELOPPEMENT RURAL ET FORMATION

21. Le développement rural

Le secteur du développement rural au Rwanda est prioritaire. La production agricole occupe en effet plus de 90 % de la population. Son amélioration devient chaque jour plus précaire :

- Les ressources en terre sont quasiment épuisées. Les champs (trop souvent surexploités et, dans leur quasi totalité, sur des flancs de collines) sont la proie de diverses formes d'érosion; même les terres traditionnellement bonnes sont menacées.
- La pression démographique pousse à la mise en culture des pâturages, voire même des massifs forestiers. La superficie moyenne des exploitations agricoles familiales est aujourd'hui évaluée à 130-ares pour l'ensemble du pays.

Au point de vue sylvicole, le Rwanda est pauvre en forêt. Le domaine forestier représente à peine le 6 % de la superficie globale du pays. La surface boisée par habitant est de 0,04 ha. Les besoins en bois de feu et en bois de construction deviennent aigus. La production actuelle de bois est inférieure à 1 million de m³ par an, alors que les besoins annuels sont estimés à environ 5'600'000 m³.

Ce tragique déficit en bois, combiné au manque croissant de terres agricoles, conduit au défrichement accéléré de la forêt naturelle et des savanes boisées, ainsi qu'à l'utilisation de plus en plus répandue des résidus agricoles comme combustible. Il découle de cette situation une importante diminution de la fertilité des sols et l'apparition de phénomènes d'érosion de plus en plus fréquents.

Le plan quinquennal 1977-1981 considère le secteur du développement rural comme le premier des objectifs généraux de développement du Rwanda. Il relève la nécessité :

- de satisfaire les besoins alimentaires toujours croissants de la population;

- d'améliorer les conditions de vie individuelles et collectives de la population rurale;
- de mobiliser et orienter pour ce faire toute la force de travail existante.

Pour atteindre ses objectifs, le plan recommande un ensemble de réformes institutionnelles, telles que la réforme de l'enseignement, la réforme des structures agraires, la réforme communale et du mouvement coopératif. C'est dans ce cadre de changement que s'inscrit la réforme scolaire étroitement liée au développement du milieu rural.

23. La réforme scolaire

Le système d'éducation au Rwanda est actuellement soumis à une transformation profonde. Cette réforme scolaire, basée sur des propositions élaborées en 1974 se propose :

- de "ruraliser" l'enseignement primaire par la création des classes pratiques au niveau des 7ème et 8ème années et par la refonte des programmes à tous les niveaux. Ce volet est en voie de réalisation depuis 1979;
- de créer des établissements d'enseignement rural et artisanal intégré (ERAI) en vue de donner à la grande majorité des élèves issus du primaire les moyens d'agir efficacement sur le milieu rural;
- de "professionnaliser" l'enseignement secondaire en y ouvrant un large éventail de filières techniques et professionnelles afin de mieux répondre aux besoins du pays en cadres moyens. Ce programme exige la création et l'extension de divers établissements secondaires;
- d'adapter l'enseignement supérieur aux besoins du pays, d'une part en renforçant l'Institut Pédagogique National (IPN) dans sa mission de formation de professeurs et de recherche appliquée en éducation, d'autre part en privilégiant au sein de l'Université Nationale les secteurs directement utiles au développement du pays.

Dès 1981, le schéma suivant est appliqué (Cf. Annexe 2) :

- (a) entrée à l'école à l'âge de 7 ans;
- (b) formation primaire de 8 ans (6 + 2 ans), le premier cycle de 6 ans étant consacré à l'enseignement général et le second de 2 ans à une formation axée sur les travaux pratiques et l'enseignement des métiers;
- (c) promotion automatique après le primaire. Le 90 % des élèves, qui autrefois étaient obligés d'abandonner l'école, reçoivent une formation ruralisée de trois ans dans le cadre des ERAI, tandis que les 10 %, les meilleurs, suivent, après un examen et une orientation scolaire, un enseignement secondaire de 5 ou 6 ans.

Dans le cadre de l'enseignement secondaire, le Gouvernement prévoit l'ouverture ou la transformation de diverses écoles techniques chargées de dispenser un enseignement en matière d'agriculture, sylviculture, génie rural, sciences vétérinaires, etc. La durée de l'enseignement sera de 5 ans et le grade obtenu sera de niveau A2. 1/ C'est dans ce contexte que s'inscrit la future Ecole agro-forestière de Nyamishaba à Kibuye. Ce type d'école a pour objectif prioritaire la formation des cadres moyens dont le Rwanda a un besoin urgent tout particulièrement en milieu rural.

La mise en oeuvre de la réforme scolaire dépasse de loin les possibilités financières du Rwanda et doit faire appel dans une large mesure à l'aide extérieure. On estime cependant que la contribution annuelle du Gouvernement rwandais est de l'ordre de 1'600'000 francs suisses pour la construction de nouvelles écoles ou l'agrandissement des installations actuelles. Soulignons aussi qu'une grande partie des nouvelles écoles du niveau primaire se font dans le cadre des travaux communautaires de la population.

24. Le manque de cadres moyens agricoles et forestiers

Le manque de cadres moyens agricoles et forestiers constitue aujourd'hui un des goulets d'étranglement les plus importants pour la mise en place d'un système efficace de vulgarisation et la réalisation de projets en milieu rural au Rwanda.

Actuellement, le pays dispose d'environ 120 techniciens agricoles (niveau A2) et de 14 techniciens forestiers. A ces chiffres s'ajoutent les 300 assistants agricoles (niveau A3) formés par la Section Agricole Inférieure de Nyamishaba (SAI). Pour une population paysanne estimée à 4'300'000, on compte aujourd'hui 1 technicien agricole pour 36'000 habitants et 1 technicien forestier pour 310'000 habitants. Ces chiffres montrent bien les difficultés d'assurer, dans le contexte actuel, une véritable vulgarisation en milieu rural.

Jusqu'à présent, la formation des techniciens agricoles A2 est assurée pour tout le pays par la Section agricole du Groupe scolaire de Butare (garçons) et par l'Ecole d'agronomie de Nyagahanga (filles).

Au point de vue forestier, le Rwanda ne dispose pour l'instant d'aucun centre de formation. Les techniciens forestiers ont été formés jusqu'ici grâce à des bourses de la DDA dans le cadre de son programme forestier au Rwanda (Cf. proposition de crédit No. 13/80).

1/ Selon la fonction publique au Rwanda, le grade A3 signifie assistant-vulgarisateur agricole (niveau primaire + 2 ans), A2 technicien agricole/forestier (niveau primaire + 5 ans) et A1 ingénieur-technicien (université).

Ces bourses, octroyées en Afrique orientale (principalement au Kenya et en Tanzanie où l'enseignement est en anglais), ont permis de dispenser un enseignement de qualité mais pas toujours adapté aux conditions écologiques du Rwanda. Elles sont rendues d'autre part de plus en plus difficiles par de nombreuses contraintes administratives.

25. Les besoins en cadres moyens agricoles et forestiers

Pour résoudre le problème de manque de cadres de niveau moyen indispensable au développement harmonieux du secteur rural, le Gouvernement rwandais estime avoir besoin, à moyen-terme, du personnel technique suivant :

Pour le secteur agricole : un minimum de 550 techniciens agronomes A2 pour couvrir les besoins des communes, des préfectures, du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage-MINAGRI (service de vulgarisation, régies d'Etat, projets de développement rural, recherche agronomique, etc) et du Ministère de l'Education Nationale-MINEDUC (enseignement).

32. Préparation du projet

A long-terme, le nombre d'agents de niveau A2 dans le secteur agricole devrait aller en augmentant pour atteindre un chiffre supérieur à mille.

Pour le secteur forestier: 240 techniciens forestiers A2 pour assurer un appui minimum pour l'ensemble du pays (renforcement en personnel technique de la Direction des Eaux et Forêts, des communes et des préfectures, projets forestiers, recherche et enseignement).

Ces estimations paraissent raisonnables. A long-terme, les besoins en cadres moyens aussi bien en agriculture qu'en sylviculture sont encore difficiles à évaluer. Ces besoins iront certainement en s'accroissant surtout si le Gouvernement continue à donner la priorité au développement du monde rural.

3. PROJET PROPOSE

31. Historique du projet

Dans le cadre du PAK, la DDA a mis sur pied, à partir de 1965, une école d'agriculture (Section agricole inférieure de Nyamishaba - SAI) formant des assistants agricoles de niveau A3. Une fois leur formation achevée, ces assistants travaillent principalement dans la vulgarisation agricole en tant qu'agents de

34. MINAGRI. Ils sont considérés par la fonction publique comme des exécutants dont les 2 ans de formation ne comptent que comme "stage". (Cf. également para. 349). Depuis 1975, l'Ecole de Nyamishaba est entièrement gérée par du personnel rwandais payé par les autorités locales.

341. Dans le contexte de la réforme scolaire, le Gouvernement rwandais a demandé à la Coopération suisse d'élever le niveau de cette école afin de former des techniciens agricoles et forestiers de niveau A2 dont la formation soit reconnue pour ses capacités de planification, d'innovation et d'organisation.

Pour des raisons pédagogiques et économiques, il est apparu opportun de jumeler le cycle de formation forestière avec le centre agricole de Nyamishaba en voie de réorganisation. Cette "cohabitation" des deux formations est d'autant plus nécessaire qu'au Rwanda l'agriculture et la sylviculture sont étroitement liées. Il est donc indispensable que les futurs agents agricoles et forestiers aient une vision aussi large que possible du développement rural et soient confrontés dès le début à une approche interdisciplinaire du monde rural. L'introduction du cycle forestier se justifie également par la présence du PPF dont les activités se déploient sur l'ensemble de la Préfecture de Kibuye.

32. Préparation du projet

Une mission a entrepris en novembre 1980 la préparation du projet d'appui à la nouvelle école de Nyamishaba. Cette mission, composée de notre collaborateur M. J. Laurent, M. Ch. Werlen (responsable du PPF), M. Fr. Ramseyer (architecte), ainsi que de trois représentants du MINEDUC, a préparé le dossier complet du projet et les conclusions de son rapport (novembre 1980) ont été acceptées par le Gouvernement rwandais. La description qui suit est le résumé de ce fort volumineux document. Précisons encore que l'étude des fonctions, du profil de sortie et des grilles horaires du technicien agricole et forestier s'est faite en étroite collaboration avec les représentants du MINAGRI. La définition de la formation du technicien agricole a largement tenu compte des expériences faites jusqu'ici par la Section agricole du Groupe scolaire à Butare. Au point de vue forestier, la mission a travaillé sur la base des propositions faites par le PPF.

33. Localisation du projet

La nouvelle Ecole agro-forestière de Nyamishaba fait partie intégrante du Ministère de l'Éducation Nationale (MINEDUC). Son statut est réglé par la réforme scolaire en tant qu'établissement public de l'enseignement secondaire. La nouvelle Ecole agro-forestière de Nyamishaba sera située à proximité immédiate de Kibuye (Cf. Annexe 4) sur l'emplacement de l'actuelle Section Agricole Inférieure.

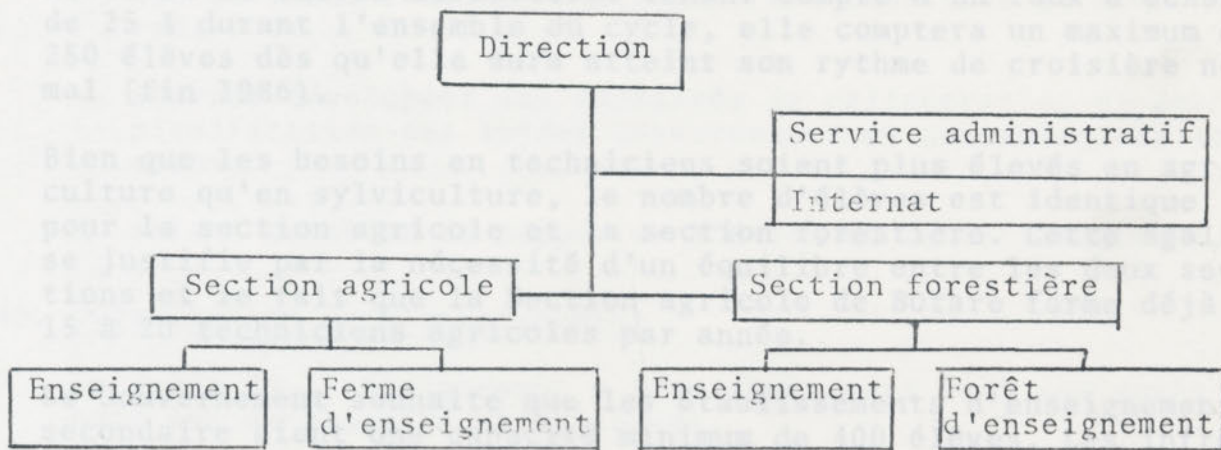
34. Description du projet

Le projet a pour but principal d'appuyer la création et le fonctionnement de l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba.

341. Objectifs et organisation de l'Ecole

L'Ecole sera appelée à former des techniciens agricoles et des techniciens forestiers de niveau A2. Elle abritera donc une section agricole et une section forestière disposant des infrastructures permettant d'assurer la bonne marche de l'école (ferme et forêt d'enseignement, salles de classe, laboratoires, etc).

L'organigramme de l'Ecole se présentera ainsi :



La direction de l'Ecole sera rwandaise dès son ouverture tandis que les sections agricoles et forestières seront placées, dans une phase initiale, sous la responsabilité de coopérants (1 ingénieur agronome et 1 ingénieur forestier) en tant que "préfets des études".

342. Statut de l'Ecole

L'Ecole agro-forestière de Nyamishaba fait partie intégrante du Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC). Son statut est réglé par la réforme scolaire en tant qu'établissement public de formation de niveau A2.

343. Conditions d'admission et procédure de recrutement des élèves

Les propositions faites à ce sujet sont actuellement en cours

de discussions au niveau du MINEDUC. Il est prévu que le recrutement des futurs élèves pour les écoles du type de Nyamishaba se fasse en deux temps :

- un premier tri permettra de déterminer le 10 % des meilleurs élèves à l'aide d'un concours national à faire passer à tous les élèves de la 8ème année primaire. Il s'agira d'un examen de connaissances sur le programme du primaire jusqu'en 8ème année et d'un test d'intelligence générale;
- un second tri permettra ensuite d'orienter ce 10 % des meilleurs dans les différentes sections (dont celle de Nyamishaba) au moyen d'un test d'aptitudes professionnelles spéciales.

344. Nombre d'élèves

L'Ecole est conçue pour accueillir chaque année 30 élèves agronomes et 30 élèves forestiers. Tenant compte d'un taux d'échec de 25 % durant l'ensemble du cycle, elle comptera un maximum de 250 élèves dès qu'elle aura atteint son rythme de croisière normal (fin 1986).

Bien que les besoins en techniciens soient plus élevés en agriculture qu'en sylviculture, le nombre d'élèves est identique pour la section agricole et la section forestière. Cette égalité se justifie par la nécessité d'un équilibre entre les deux sections et le fait que la Section agricole de Butare forme déjà 15 à 20 techniciens agricoles par année.

Le Gouvernement souhaite que les établissements d'enseignement secondaire aient une capacité minimum de 400 élèves. Les infrastructures de l'Ecole ont donc été planifiées avec des possibilités d'agrandissement. La question du nombre d'élèves idéal pour ce type d'établissement sera également revue à la fin de la première phase du projet au cours d'une mission d'évaluation conjointe.

345. Fonctions et profil des techniciens

L'Ecole doit former des cadres techniques (entre l'assistant agricole et l'ingénieur agronome ou forestier) dont la fonction type sera celle d'un technicien oeuvrant au niveau d'une commune (30 à 40'000 habitants). En tant que tel, il devra mettre en oeuvre un vaste programme d'animation et de vulgarisation au niveau communal. Il représentera également sur place le Ministère technique dont il dépend et devra collaborer étroitement avec tous les agents de la commune. A long-terme, le Gouvernement rwandais envisage d'affecter un technicien agricole par secteur (3 à 4'000 habitants) alors que le technicien forestier oeuvrera au niveau préfectoral, inter-communal ou communal.

- l'Ecole organise régulièrement des stages pratiques, des excursions de longue durée et des séminaires de telle manière que le futur technicien ait, durant ses études, l'occasion d'être confronté sans cesse à des problèmes professionnels

De plus, le technicien agricole pourra être appelé à remplir des fonctions dans des programmes spécifiques (centres de démonstration et de multiplication de semences, laiteries, cultures industrielles (thé, café, sucre), enseignement, etc.

Le technicien forestier pourra aussi travailler dans des projets de reboisement, dans des industries du bois ou comme enseignant.

Pour accomplir leurs tâches, les futurs techniciens devront oeuvrer en tant que véritables agents du développement. Ils devront être avant tout des innovateurs et des animateurs qui sachent aussi s'interroger avant de vouloir vulgariser des solutions toutes faites. Il est donc important que les futurs cadres :

- possèdent une meilleure compréhension globale des problèmes du développement et soient capables de mettre en relation les diverses réalités auxquelles est confronté le monde rural;
- sachent développer les capacités de collaboration et de planification des autres intervenants et des autorités locales;
- soient capables de supporter l'échec et le découragement.

346. Organisation de l'enseignement

La durée de l'enseignement à Nyamishaba sera de 5 ans après les huit ans de primaire obligatoires.

Compte tenu des grilles horaires (Cf. Annexe 3) élaborées par le MINEDUC, les cours généraux et certains cours de base pourront être donnés en parallèle dans les deux sections durant les deux premières années. La spécialisation soit agricole, soit forestière commencera dès la 3ème année.

L'enseignement sera orienté avant tout vers la pratique. Pour atteindre cet objectif, il est prévu que :

- l'Ecole dispose de terrains suffisants pour la pratique professionnelle. A cet effet, le Centre d'élevage de Nyamishaba (actuellement géré par le PAK), les terrains agricoles (6ha) et la forêt d'enseignement (58ha) et l'actuel SAI seront rattachés à la nouvelle école;
- tous les élèves participent effectivement à l'exécution des travaux d'apprentissage dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt;
- l'Ecole organise régulièrement des stages pratiques, des excursions de longue durée et des séminaires de telle manière que le futur technicien ait, durant ses études, l'occasion d'être confronté sans cesse à des problèmes professionnels

et humains concrets. A cet effet, le PAK et le PPF pourront mettre à disposition de l'Ecole leurs infrastructures et leur personnel technique.

347. Personnel enseignant

Sur la base des grilles horaires et du nombre de cours alloués à chaque professeur, l'Ecole disposera pour la rentrée 1985-1986 d'un maximum de 20 professeurs.

Dans la première phase du projet, la DDA mettra à disposition de l'Ecole 2 ingénieurs agronomes (1 responsable de la section agricole et 1 enseignant en zootechnie/responsable de la ferme de l'Ecole) et 1 ingénieur forestier (responsable de la section forestière). Le PAK et le PPF prêteront également un appui à l'enseignement, certains coopérants étant appelés à assurer à temps partiel quelques cours ou travaux pratiques.

348. Infrastructures (Cf. Annexe 5)

La nouvelle Ecole de Nyamishaba pourra reprendre l'infrastructure existante de la SAI (salles de classe, dortoirs, logements de professeurs, forêt d'enseignement) et du PAK (Centre d'élevage de Nyamishaba).

Néanmoins, l'augmentation substantielle du nombre d'élèves et la réorientation de l'enseignement exigent des investissements importants en bâtiments et équipement. Le programme de construction tenant compte des bâtiments existants se présente comme suit :

Composante no 1 : 10 salles de classe (dont 3 existantes),
1 laboratoire physique-chimie-biologie,
1 bibliothèque,
1 ferme équipée pour les travaux agricoles et d'élevage (installations actuelles du centre d'élevage),

1 gîte d'accueil au Centre forestier de Givovu pour les travaux pratiques forestiers en bordure de la forêt naturelle de Nyungwe;

Composante no 2 : 4 bureaux pour la direction de l'Ecole (direction, secrétariat, comptabilité-économat).

1 salle de professeurs,
4 bureaux pour le corps enseignant,
1 atelier pédagogique;

Composante no 3 : Dortoirs organisés en chambre de 4 lits (bâtiments existants) et à 5 lits (bâtiments à construire),

1 cuisine,
2 réfectoires dont 1 aménageable en salle polyvalente;

Composante no 4 : 19 logements pour les enseignants.

Les bâtiments, de par leur dimension et leur conception, permettront d'utiliser un maximum de matériaux locaux, ainsi qu'une réalisation par des entreprises locales. Les matériaux seront choisis en fonction d'un entretien minimum : briques apparentes, tuiles, bois pour les petites portées, carrelages du sol. Le projet céramique en Préfecture de Kibuye pourra parfaire la qualité de ces produits en terre cuite, notamment en matière de carrelage. Une installation de captage solaire est prévue pour l'eau chaude sanitaire.

Sur demande du MINEDUC, l'élaboration du projet détaillé et la préparation du dossier d'appel d'offres sera confié à un architecte suisse. Un coopérant (également architecte) sera engagé pour la durée des travaux. Il travaillera en étroite collaboration avec un conducteur des travaux du Service des constructions scolaires du MINEDUC.

Les travaux de construction de l'Ecole seront confiés à une entreprise rwandaise sur la base d'appels d'offres.

349. Avenir de la Section Agricole Inférieure de Nyamishaba (SAI)

La SAI de Nyamishaba que remplacera en septembre 1981 l'Ecole agro-forestière ne sera pas maintenue à Kibuye. La promotion d'assistants agricoles actuellement en cours de formation terminera normalement son cycle en septembre 1982 mais ne sera pas remplacée. Le sort des écoles de niveau A3 du type SAI n'est pas encore clairement défini par la réforme scolaire.

4. DUREE DU PROJET

La durée de la première phase de l'engagement suisse sera de 3 ans.

Le volet "aide financière" du projet comprendra :

5. COUT ET FINANCEMENT DU PROJET

51. Contribution rwandaise

L'Ecole agro-forestière de Nyamishaba faisant partie intégrante du système de l'éducation nationale rwandaise, le Gouvernement s'engagera :

- à mettre à disposition et à rémunérer le personnel enseignant permanent et le personnel de service de l'Ecole;

- à financer les frais de fonctionnement de l'internat de l'Ecole à raison de 15'500 francs rwandais par élève et par an;
- à mettre à disposition de l'Ecole les fournitures scolaires, une camionnette et un appui en vivres;
- à assurer le raccordement de l'Ecole aux réseaux du téléphone et de l'eau potable;
- à mettre à disposition un conducteur des travaux du Service des constructions scolaires du MINEDUC durant toute la durée des travaux de construction de l'Ecole.

La contribution du Rwanda aux frais de fonctionnement de l'Ecole pour les dépenses mentionnées ci-dessus est estimée à FRS 250'000.-- par an, au moment où l'Ecole aura atteint son rythme de croisière. Ceci représente le 60 % des frais de fonctionnement totaux de l'Ecole, le reste étant pris en charge au cours de la phase 1981-1982 par la Suisse (Cf. pt. 522.). Au cours des phases suivantes, nous demanderons au Gouvernement rwandais de prendre en charge une proportion croissante des frais de fonctionnement de l'Ecole, tout en tenant compte des possibilités financières de l'Etat rwandais.

Le Gouvernement assurera également le transfert des infrastructures et du terrain de la SAI ainsi que du Centre d'élevage de Nyamishaba. Il règlera également toutes les démarches administratives relatives au programme des constructions.

52. Contribution suisse

La contribution suisse comportera un volet "aide financière" et un volet "coopération technique".

521. Aide financière

Le volet "aide financière" du projet comprendra :

Le coût du programme de construction est calculé sur la base des prix de la construction à fin 1980 et du taux de change de SFR 1.- FRW 50.-. Si les effets de l'inflation ne sont pas corrigés par les variations des taux de change, une augmentation du coût exprimé en francs suisses n'est pas exclu et fera, le cas échéant, l'objet d'une décision complémentaire le moment venu.

Dans cette somme, les dépenses entraînant, directement ou indirectement, l'achat de devises, peuvent être estimées à quelque 65 % du volet "aide financière".

1. Programme de construction

1.1. Constructions et transformations

- composante no 1 (salles de classe, laboratoire, bibliothèque, ferme et gîte)	fr. 950'000.-
- composante no 2 (bureaux, salles de professeurs, atelier pédagogique)	240'000.-
- composante no 3 (dortoirs, cuisine, réfectoires, installations sportives)	830'000.-
- composante no 4 (logements)	980'000.- fr. 3'000'000.-
1.2. Equipement fixe et mobile (meubles, etc)	700'000.-
1.3. Infrastructure (eau, électricité, capteurs solaires, traitement eaux usées, etc)	600'000.-
1.4. Terrassements et fondations spéciales	200'000.-
1.5. Engineering	200'000.-
1.6. Imprévus physiques et financiers	900'000.-

Subtotal programme construction fr. 5'600'000.-

2. Achat de matériel de service et d'enseignement pour l'école, véhicules fr. 400'000.-

Total volet aide financière fr. 6'000'000.-

Le coût du programme de construction est calculé sur la base des prix de la construction à fin 1980 et du taux de change de SFR 1.- = FRW 50.-. Si les effets de l'inflation ne sont pas corrigés par les variations des taux de change, une augmentation du coût exprimé en francs suisses n'est pas exclu et fera, le cas échéant, l'objet d'une décision complémentaire le moment venu.

Dans cette somme, les dépenses entraînant, directement ou indirectement, l'achat de devises, peuvent être estimées à quelque 65 % du volet "aide financière".

522. Coopération technique PARTIES DU PROJET

Le volet "coopération technique" du projet comprendra :

a). Bureaux principaux

L'appui à l'École agro-forestière de Nyamishabà permettra notamment :

- de contribuer à la mise en œuvre de la réforme scolaire tout particulièrement au niveau de la formation technique professionnelle;

10. Experts

1 ingénieur agronome (responsable de la section agricole)

1 ingénieur forestier (responsable de la section forestière)

1 ingénieur agronome (spécialiste en zootechnie et responsable de la ferme d'enseignement)

1 architecte (préparation de l'avant-projet des constructions, organisation et surveillance du chantier)

soit 143 mois / expert fr. 1'000'000.-

30. Bourses

Stages de perfectionnement pour le personnel enseignant de l'école, séminaires, etc.

100'000.-

70. Frais de fonctionnement

. complément des frais de fonctionnement de l'école (internat, frais d'entretien des bâtiments, de l'équipement et des véhicules, carburant, électricité)

. stages et séminaires complémentaires au programme d'enseignement (frais de déplacement, etc)

. personnel de service auxiliaire (2 chauffeurs, 1 menuisier)

500'000.-

Total du volet "coopération technique" : fr. 1'600'000.-

Total de la contribution suisse : fr. 7'600'000.-

Ces conditions nécessaires au succès du projet sont en considération dans l'Accord de Coopération Technique et d'Aide Financière régissant le projet. =====

Ajoutons encore que la réforme scolaire rwandaise est fort ambitieuse mais que l'École avec son enseignement technique, a peu de chance d'être touchée en cas d'échec partiel ou de modification importante de la réforme.

6. JUSTIFICATION ET RISQUES DU PROJET

61. Bénéfices principaux

L'appui à l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba permettra notamment :

- de contribuer à la mise en oeuvre de la réforme scolaire tout particulièrement au niveau de la formation technique et professionnelle;
- de réduire le manque de cadres moyens dans les secteurs agricole et forestier du pays et de faciliter ainsi la mise en place d'un système de vulgarisation efficace et la réalisation de projets avec cadres rwandais en milieu rural;
- de donner aux techniciens forestiers la possibilité de se former au Rwanda et de recevoir ainsi une formation adaptée aux besoins et aux conditions du pays;
- de donner aux futurs cadres agricoles et forestiers du Rwanda un enseignement essentiellement pratique permettant, entre autres, de mettre en valeur les expériences acquises par divers projets appuyés par la coopération suisse au développement dans la Préfecture de Kibuye.

62. Risques principaux

Le succès du projet dépendra essentiellement :

- de la volonté du MINEDUC d'affecter à l'Ecole un directeur et des professeurs de qualité et suffisamment motivés et d'assurer les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'école;
- du maintien d'un enseignement assez souple, basé avant tout sur la pratique et la compréhension du milieu rural et de son développement;
- de la volonté de ne pas former des futurs "ronds de cuir" mais de véritables agents du développement oeuvrant en milieu rural.

Ces conditions nécessaires au succès du projet seront prises en considération dans l'Accord de Coopération Technique et d'Aide Financière régissant le projet.

Ajoutons encore que la réforme scolaire rwandaise est fort ambitieuse mais que l'Ecole avec son enseignement technique, a peu de chance d'être touchée en cas d'échec partiel ou de modification importante de la réforme.

63. Avis

Le Groupe de travail forestier est d'accord avec le principe du projet. Il en discutera encore les modalités d'exécution au cours de la réunion du 1er juin 1981.

64. Conclusions

Le projet pourra avoir à long-terme un impact important sur le développement rural du Rwanda, tout particulièrement au niveau de la vulgarisation agricole et forestière. Il se réalisera dans un pays particulièrement déshérité de l'Afrique qui figure également parmi les pays de concentration de l'aide suisse au développement.

7. CONDITIONS DE L'AIDE FINANCIERE SUISSE

Etant donné que le Rwanda compte parmi les pays les plus pauvres du monde (PNB par habitant d'environ US\$ 180 en 1978), qu'il se trouve géographiquement totalement enclavé et dans une situation économique précaire et qu'il sera appelé à fournir un effort financier propre déjà considérable pour la mise en oeuvre de sa réforme scolaire, nous recommandons que l'aide financière prévue dans ce projet, soit accordée sous forme de contribution non-remboursable.

8. ARRANGEMENTS LEGAUX

Sous réserve d'approbation de la proposition de crédit, la Suisse signera avec la République rwandaise un accord de coopération technique et d'aide financière définissant les termes et les conditions de la participation suisse au financement du projet.

9. CONSULTATIONS PREALABLES

Département Fédéral de l'Economie Publique : d'accord.

Département Fédéral des Finances : d'accord.

Extrait du procès-verbal à :

H.F.D. 6

Fin Del 2

10. PROPOSITION (Annuaire Jeune Afrique 1979)

Sur la base des considérations exprimées ci-dessus, le Département Fédéral des Affaires Etrangères :

propose

d'accorder au Rwanda une contribution non-remboursable de Fr. 7,6 millions qui représente la participation suisse au financement du projet en question à charge du Crédit de Programme de Fr. 1'650 millions pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (AF 8 décembre 1980).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal à :

- E D A 10
- E F D 6
- E V D 6
- E F K 2
- Fin Del 2

d'Etat du Major général Juseuf Habyarimana, en juillet 1973, s'est opéré sans effusion de sang. Il succédait au président Kayibanda qui était au pouvoir depuis l'indépendance du pays (1^{er} juillet 1962). Alors que la première république était un régime de type parlementaire respectant la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la deuxième république ne disposait, cinq ans après sa création, de constitution. Ce n'est même qu'en 1975, lors du deuxième anniversaire du coup d'Etat qu'un parti unique, le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) a été fondé pour soutenir l'action du gouvernement. L'équipe du président Habyarimana, qui semble avoir réussi à diminuer les frictions entre les deux communautés, concentre son action sur un nécessaire développement économique, axé sur le domaine agricole.

Vie économique

Pays surpeuplé, le Rwanda — les Nations Unies le classent parmi les 25 pays les moins développés — le Rwanda ne vit pratiquement que de l'agriculture. Le café, ainsi que le thé et le nyctérlis, lui fournissent les devises dont le pays a grand besoin pour son approvisionnement énergétique et même pour des achats de produits alimentaires. Contrairement au régime précédent, qui s'était distingué par son nationalisme économique, le gouvernement en place depuis 1973 recherche dans toutes les directions possibles (surtout en Europe mais aussi en Chine), l'aide technique et les capitaux

dont le pays a grandement besoin pour développer l'économie et contrebalancer la trop rapide croissance de la population. L'effort porte notamment sur une

Demographie

Population en voie d'accroissement rapide (2,9 % par an soit environ 100 000 personnes par an). Environ 15 % de la population est plus accentuée du pays, l'émigration est traditionnelle. Elle concerne environ 10 % de la population totale. Ces migrants, qui vont d'ordinaire travailler dans des plantations, se dirigent surtout vers l'Ouganda, mais aussi vers le Tanzanie et le Zaïre.

Environ 93 % de la population active est occupée par l'agriculture. Environ 4 000 personnes travaillent dans les plantations.

Un médecin pour 53 000 habitants en 1972, date à laquelle il n'y avait que 70 médecins (dont 40 étrangers) dans le pays.

Environ 25 Rwandais sont diplômés.

Un lit d'hôpital pour 725 habitants à la même époque.

Enseignement

Près de 30 % du budget national est consacré à l'enseignement. La scolarisation était en 1975 de 76 % dans le primaire.

Primaire : 401 591 élèves.
Secondaire : 12 046 élèves.
Supérieur : 1 023 élèves.

L'analphabétisme touche encore plus de 75 % de la population rwandaise.

Information

Presse : ni quotidiens, ni hebdomadaires. Les coopératives publient un mensuel (*Twa/iro*) en langue kinyarwanda.

Une publication en français : *Rwanda,refour de l'Afrique*.

Une chaîne de radio : Radio-Rwanda.

FICHE DE PAYS : LE RWANDA

(extrait de "Annuaire Jeune Afrique 1979")

Rwanda

PRESENTATION

Situation géographique

Limité par l'Ouganda au nord, le Zaïre à l'ouest, le Burundi au sud et la Tanzanie au sud-est, le Rwanda n'a pas d'accès à la mer. Son territoire est compris entre le 29° et le 31° degré de longitude est, et entre 1° et le 3° degré de latitude sud. Le climat équatorial est tempéré par l'altitude qui est en moyenne de 1 600 mètres (avec un point culminant à 4 507 mètres).

Superficie

26 338 km².

Population

4 570 000 habitants (estimation 1977). Densité moyenne de population : 173 habitants au km², la plus forte du continent africain. Si l'on ne tient compte que des terres cultivables, la densité passe à 340 habitants au km².

Villes principales (estimation 1978)

Kigali (capitale, 60 000 hab.), Butare (15 000 hab.), Ruhengeri et Gisengi.

Population rurale : 96 %

Langues

Le kinyarwanda est la langue unique. Le français est utilisé dans le commerce et dans la diplomatie.

Religions

Les animistes (45 % de la population) sont contrepoisés aux chrétiens (catholiques : 45 %, protestants : 10 %). Petite minorité de musulmans.

Monnaie

Le franc rwandais divisible en 100 centimes.

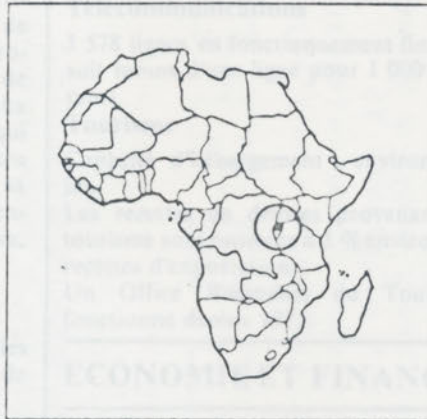
FRW = 0,0108 dollar US.

PIB par tête

5 dollars US environ en 1976.

Système politique

Caractérisé comme le Burundi voisin par l'opposition tribale traditionnelle entre les Tutsis et Hutus (respectivement 15 et 85 % de la population), l'histoire politique rwandaise est toutefois beaucoup moins marquée par la violence. Le coup



d'Etat du Major général Juvenal Habyarimana, en juillet 1973, s'est opéré sans effusion de sang. Il succédait au président Kayibanda qui était au pouvoir depuis l'indépendance du pays (1^{er} juillet 1962). Alors que la première république était un régime de type parlementaire respectant la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la deuxième république ne disposait pas, cinq ans après sa création, de constitution. Ce n'est même qu'en 1975, lors du deuxième anniversaire du coup d'Etat qu'un parti unique, le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) a été fondé pour soutenir l'action du gouvernement. L'équipe du président Habyarimana, qui semble avoir réussi à diminuer les frictions entre les deux communautés, concentre son action sur un nécessaire développement économique, axé sur le domaine agricole.

Vie économique

Pays surpeuplé et très pauvre — les Nations Unies le classent parmi les 25 pays les moins développés — le Rwanda ne vit pratiquement que de l'agriculture. Le café, ainsi que le thé et le pyrèthre, lui fournissent — mais en quantités insuffisantes — des devises dont le pays a grand besoin pour son approvisionnement énergétique et même pour des achats de produits alimentaires. Contrairement au régime précédent, qui s'était distingué par son nationalisme économique, le gouvernement en place depuis 1973 recherche dans toutes les directions possibles (surtout en Europe mais aussi en Chine), l'aide technique et les capitaux

dont le pays a grandement besoin pour développer l'économie et contrebalancer la trop rapide croissance de la population. L'effort porte notamment sur une diversification des cultures commerciales et sur une amélioration des infrastructures.

STRUCTURES

Démographie

Population en voie d'accroissement rapide (2,9 % par an soit environ 100 000 bouches supplémentaires à nourrir). La moitié de la population a moins de 15 ans.

En raison de la surpopulation toujours plus accentuée du pays, l'émigration est traditionnelle. Elle intéresse environ 10 % de la population totale. Ces migrants, qui vont d'ordinaire travailler dans des plantations, se dirigent surtout vers l'Ouganda, mais aussi vers la Tanzanie et le Zaïre.

Environ 93 % de la population active est occupée par l'agriculture. Environ 4 000 personnes sont salariées dans les plantations.

Santé

Un médecin pour 53 000 habitants en 1972, date à laquelle il n'y avait que 70 médecins (dont 40 étrangers) dans le pays.

Environ 25 Rwandais sont diplômés chaque année.

Un lit d'hôpital pour 725 habitants à la même époque.

Enseignement

Près de 30 % du budget national est consacré à l'enseignement. La scolarisation était en 1975 de 76 % dans le primaire.

Primaire : 401 591 élèves.

Secondaire : 12 046 élèves.

Supérieur : 1 023 élèves.

L'analphabétisme touche encore plus de 75 % de la population rwandaise.

Information

Presse : ni quotidiens, ni hebdomadaires. Les coopératives publient un mensuel (*Trafipro*) en langue kinyarwanda.

Une publication en français : *Rwanda, carrefour de l'Afrique*.

Une chaîne de radio : Radio-Rwanda.

Forces armées

3 750 hommes dans l'armée et 1 200 hommes dans les forces paramilitaires en 1977.

Energie

Le Rwanda ne dispose d'aucunes ressources en énergie fossile, si ce n'est le méthane dissous dans les eaux profondes du lac Kivu (50 à 70 milliards de m³) mais dont la mise en valeur à grande échelle n'a pas encore commencé. Environ 25 000 tonnes de pétrole sont importées chaque année.

La consommation d'électricité (48 millions de kWh en 1976) augmente d'environ 11 % par an. Environ 80 % de l'énergie produite est d'origine hydro-électrique. Les principales unités de production sont la centrale de Ntaruka (11,3 MW de puissance installée) qui tourne à plein régime et celle de Mururu (12,6 MW) qui atteindra la limite de sa capacité vers 1982. Une troisième centrale doit être construite à Mukungwa, en aval de Ntaruka.

Transports

Routiers : 2 000 km de routes nationales dont 150 km goudronnés ; 4 000 km de pistes locales.

L'axe nord-sud, qui intéresse également le trafic international, fait l'objet d'un important effort de modernisation grâce à un financement international (BIRD, FED).

7 808 véhicules, fin 1976, dont 3 352 voitures de tourisme ; le taux de croissance annuel pour cette catégorie, qui a été longtemps de l'ordre de 9 %, est négatif depuis 1974.

Ferroviaires : inexistants.

Aériens : deux aéroports internationaux, à Kigali et à Kamembe ; sept terrains secondaires.

Une compagnie rwandaise, la STAR (Société de transport aérien du Rwanda), assure les liaisons intérieures.

En raison de l'enclavement du pays et des coûts élevés qui en résultent pour le transport terrestre, le fret aérien a pris une grande importance. On l'utilise pour la plupart des marchandises de valeur élevée : le thé, la pyrèthrine et même des minerais d'étain ou de tungstène sont exportés par voie aérienne.

47 000 passagers et 3 417 tonnes de marchandises sont arrivés ou ont quitté l'aéroport de Kigali en 1976.

Maritimes : Trafic négligeable sur le lac Kivu.

Les ports maritimes qui desservent le Rwanda sont Mombasa (600 km de routes de Kigali à Kampala en Uganda, puis 1 210 km de chemin de fer à travers le Kenya pour y parvenir) ou Dar-es-Salam (300 km de route jusqu'à Bujumbura, au Burundi, puis 200 km de bateau sur le lac Tanganyika et enfin 1 250 km de chemin de fer, de Kigoma à Dar-es-Salam, à travers la Tanzanie.

La voie de communication vers l'Atlantique, à travers le Zaïre, n'est plus utilisée depuis 1960.

Télécommunications

3 578 lignes en fonctionnement fin 1976 soit moins d'une ligne pour 1 000 habitants.

Tourisme

Capacité d'hébergement : environ 500 lits.

Les recettes en devises provenant du tourisme sont estimées à 3 % environ des recettes d'exportation.

Un Office Rwandais du Tourisme fonctionne depuis 1973.

ECONOMIE ET FINANCES**PIB**

(1976) : 34 864 millions de FRW.

Au cours des dernières années, la structure du PIB s'est maintenue autour de la distribution suivante :

Agriculture : 63 %
Mines : 2 %
Secteur manufacturier : 10 %
Secteur tertiaire : 25 %

Le commerce extérieur (en millions de FRW)

	1974	1975	1976	1977
Importations (CAF)	5 394	8 923	9 606	—
Exportations (FOB)	3 459	3 918	7 535	8 490
Balance	— 1 955	— 5 005	— 2 071	

Principaux partenaires**Fournisseurs (1976)**

(en millions de FRW)

Bénélux : 1 901

Japon : 1 089

Kenya : 1 007

RFA : 801

Clients (1976)

(en millions de FRW)

Bénélux : 583

Exportations (1977)

(en millions de FRW)

Café : 6 174

Thé : 732,6

Cassitérite : 476

Les finances

Budget 1976 (en millions de FRW)

Recettes : 5 700

Evolution du PIB

(en millions de FRW, en valeur courante)

1971 : 22,2 1972 : 22,7 1973 : 24,4

1974 : 28,7 1975 : 30,7

1976 : 34,8

Principales productions primaires

Agriculture vivrière (en milliers de tonnes, 1977)

Bananes : 1 700

Patates douces : 430

Manioc : 350

Sorgho : 140

Pommes de terre : 150

Canne à sucre : 10

Moins de 20 % de ces productions sont commercialisées.

Cultures industrielles : café, thé, pyrèthre, écorce de quinquina, coton, qui sont exportés en presque totalité : les produits agricoles fournissent, selon les années, de 60 à 80 % des exportations (en valeur).

Mines (en tonnes, 1976) : cassitérite concentrée : 2 229 ; tungstène : 808.

Principales productions industrielles

Bière (266 000 hectolitres en 1975), sodas, savon (700 tonnes en 1975), huile, chaussures en plastique.

Les entreprises industrielles, au nombre de 70 environ, fournissent 2 000 emplois seulement.

Plan de développement (1977-1981)

Pour l'ensemble de la période, 52 567 millions de FRW d'investissements sont prévus, 38 071 millions étant attendus de l'assistance extérieure. L'agriculture et l'énergie sont les secteurs prioritaires.

Etats-Unis : 93

Italie : 85

Grande-Bretagne : 78

Principaux produits**Importations (1975)**

(en millions de FRW)

Produits pétroliers : 737

Céréales brutes ou transformées : 713

Textiles : 506

Machines et équipements : 1 098

Dépenses : 4 948

Excédent budgétaire : 752

Réserves internationales : 85,47 millions de dollars US au 31 décembre 1977.

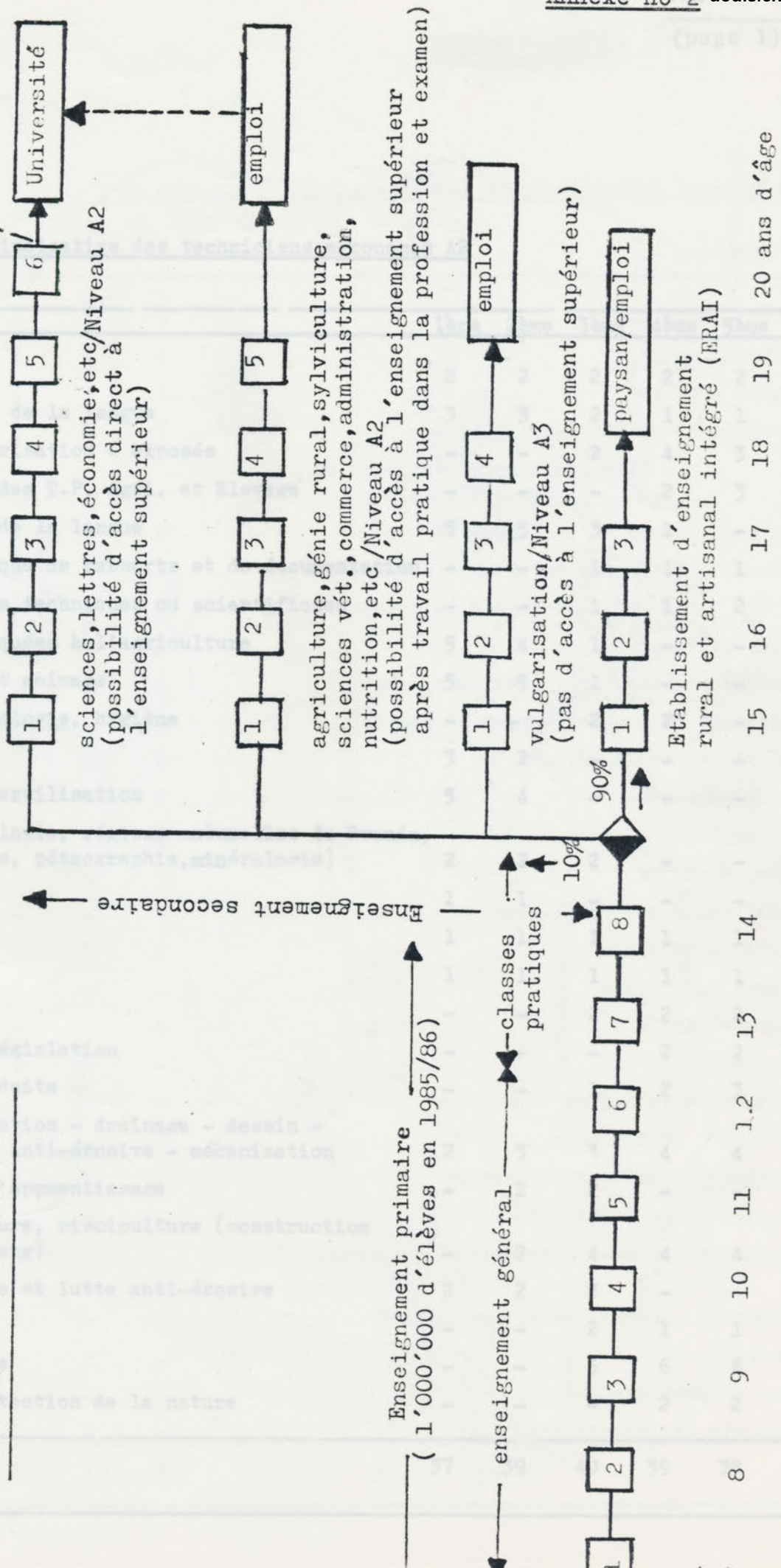
Indice des prix à la consommation

(100 = 1975, moyenne sur la période)

1973 : 58,7 ; 1974 : 76,9 ; 1975 : 100 ;

1976 : 108,5 ; 1977 : 122,7.

Les nouvelles structures de l'enseignement au Rwanda



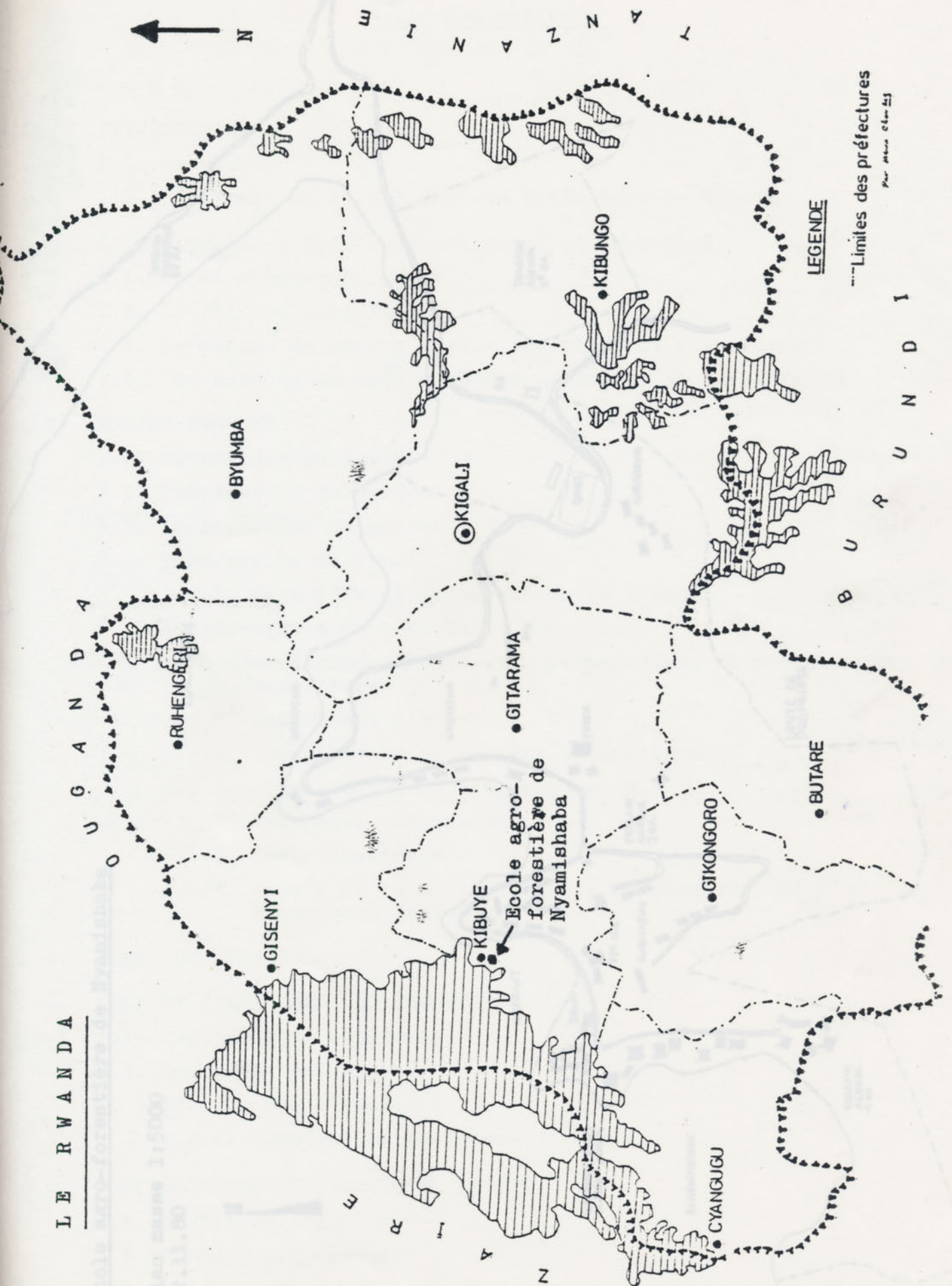
◆ : examen et orientation scolaire

2. Grille horaire indicative pour les techniciens forestiers A2

Matières	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème
Religion / Morale	2	2	2	2	2
Education civique	1	1	1	1	1
Education physique	1	1	1	1	1
Kinyarwanda : - Etude de la langue	3	3	2	1	1
- Vulgarisation et approche du milieu rural	-	-	2	4	3
Français : - Etude de la langue	5	5	3	1	-
- Technique du rapport - documentation	-	-	1	1	1
- Exposés techniques ou scientifiques	-	-	1	1	2
Histoire du Rwanda	1	1	-	-	-
Géographie (climatologie, géologie, etc...)	2	2	2	-	-
Méthodologie de l'enseignement et des T.P.	-	-	-	2	3
Mathématiques appliquées	5	4	1	-	-
Physique appliquée	3	2	-	-	-
Chimie agricole	5	4	-	-	-
Gestion, économie	-	-	2	2	2
Administration et législation	-	-	-	2	2
Agriculture générale	1	1	2	-	-
Pédologie forestière	-	-	-	3	-
Biologie végétale	4	2	-	-	-
Dendrologie	-	4	2	-	-
Protection de la nature	-	2	-	-	-
Sylviculture et écologie	-	-	3	3	3
Reboisement et lutte anti-érosive	-	-	3	3	3
Protection de la forêt	-	-	2	2	2
Génie forestier (dessin technique, arpentage, construction)	3	3	3	3	3
Dendrométrie, inventaire et aménagement	-	-	3	3	3
Exploitation	-	-	-	3	3
Hygiène et premiers secours	-	-	1	-	-
Technologie et industrie du bois	-	-	2	2	3
	36	37	39	40	38

LE RWANDA

Plan au 1:5000
22.11.60



LEGENDE

--- Limites des préfectures
Par M. M. C. 1-53

U G A N D A

T A N Z A N I A

B U R U N D I

R W A N D A

Ecole agro-forestière de Nyamishaba

Plan masse 1:5000
22.11.80

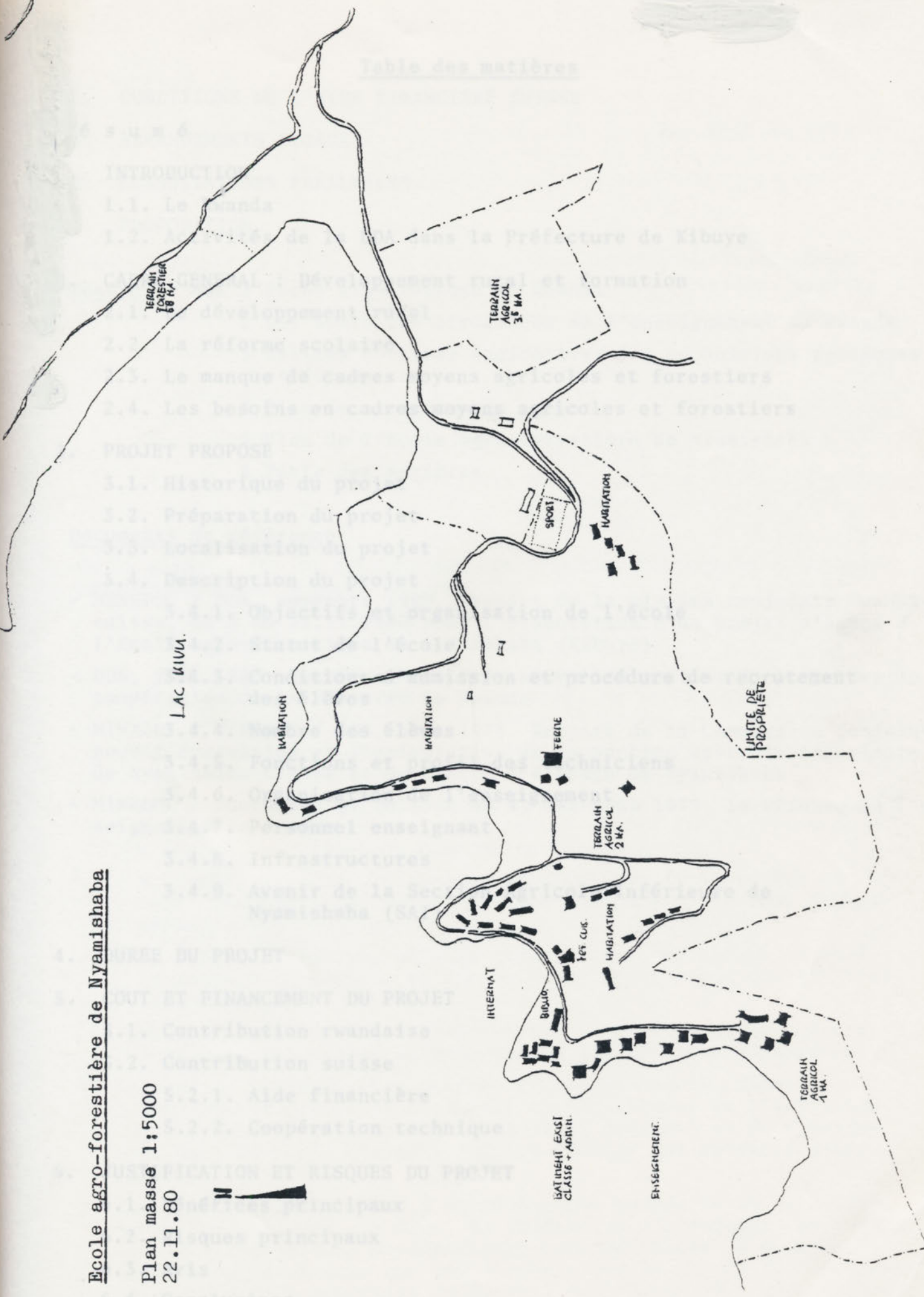


Table des matières

7. CONDITIONS DE L'AIDE FINANCIERE SUISSSE

R é s u m é

1. INTRODUCTION

1.1. Le Rwanda

1.2. Activités de la DDA dans la Préfecture de Kibuye

2. CADRE GENERAL : Développement rural et formation

2.1. Le développement rural

2.2. La réforme scolaire

2.3. Le manque de cadres moyens agricoles et forestiers

2.4. Les besoins en cadres moyens agricoles et forestiers

3. PROJET PROPOSE

3.1. Historique du projet

3.2. Préparation du projet

3.3. Localisation du projet

3.4. Description du projet

3.4.1. Objectifs et organisation de l'école

3.4.2. Statut de l'école

3.4.3. Conditions d'admission et procédure de recrutement des élèves

3.4.4. Nombre des élèves

3.4.5. Fonctions et profil des techniciens

3.4.6. Organisation de l'enseignement

3.4.7. Personnel enseignant

3.4.8. Infrastructures

3.4.9. Avenir de la Section Agricole Inférieure de Nyamishaba (SAI)

4. DUREE DU PROJET

5. COUT ET FINANCEMENT DU PROJET

5.1. Contribution rwandaise

5.2. Contribution suisse

5.2.1. Aide financière

5.2.2. Coopération technique

6. JUSTIFICATION ET RISQUES DU PROJET

6.1. Bénéfices principaux

6.2. Risques principaux

6.3. Avis

6.4. Conclusions

7. CONDITIONS DE L'AIDE FINANCIERE SUISSE

8. ARRANGEMENTS LEGAUX

9. CONSULTATIONS PREALABLES

10. PROPOSITION

Annexes : nos 1 Fiche signalétique du Rwanda

2 Les nouvelles structures de l'enseignement au Rwanda

3 Grilles horaires indicatives des techniciens agronomes et forestiers

4 Plan de situation du projet

5 Plan de l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba

6 Table des matières

Documents de référence

- MINEDUC / DDA, novembre 1980 Rapport de la mission conjointe Rwanda-suisse, du 3 au 22.11.1980 pour l'élaboration d'un projet d'appui à l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba (Kibuye)
- DDA, juin 1980 Entrée en matière, nouvelles actions du programme de coopération de la DDA avec le Rwanda
- MINAGRI / MINEDUC / DDA, août 1978 Rapport de la Commission Conjointe pour l'évaluation et l'orientation de la section agricole inférieure de Nyamishaba Kibuye et du Centre d'élevage de Nyamishaba
- MINEDUC / Education et culture no 4, mai-août 1979, la réforme de l'enseignement au Rwanda

- M. Rudolf Stettler, directeur suppléant de la Direction du droit international public du département des affaires étrangères;

- M. Jacques Reverdin, adjoint diplomatique, suppléant du chef du Service économique et financier du département des affaires étrangères;

- Mlle Evelyne Garber, collaboratrice de la Direction du droit international public du département des affaires étrangères.

2. Le chef de la délégation pourra, en cas de besoin, faire appel à des experts provenant notamment du département de l'intérieur (Office fédéral de l'éducation et de la science) et du département de l'économie publique (Office fédéral des affaires économiques extérieures).

3. Les instructions données à la délégation suisse le 10 juin 1974 demeurent valables. De plus, la délégation s'efforcera, en accord avec les délégations d'autres pays industrialisés de moyenne importance, d'obtenir que les dispositions du projet de Convention relatif à la composition du Conseil de l'autorité internationale soient modifiées de façon à accroître les chances des pays de